



CHC ESCRIME

Section du Club Hygiénique de Châtelaine

DEMANDE D'ADMISSION

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Téléphone : _____

Nationalité : _____ Genre : M / F

Adresse e-mail : _____

Adresse postale : _____

No postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Rebrique destinée aux participants mineurs :

Représentant légal :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse si différente : _____

Je désire louer du matériel : OUI / NON Si oui : Veste Fil de corps et de masque
 Pantalon Masque
 Arme

Cotisations :

Les cotisations se règlent d'avance pour la saison en cours et se renouvellent pour chaque saison sportive du 1^{er} septembre au 30 juin de l'année suivante.

En cas d'absence prolongée de plus de deux mois, et sur présentation d'un certificat médical, une partie de la cotisation pourra être remboursée au pro rata de l'absence.

En cas de non-paiement de la cotisation et/ou de la licence, l'accès à la salle sera refusé. En outre, le club exercera un droit de rétention sur le matériel du débiteur. Après trois rappels, si la cotisation n'est pas réglée, le club pourra réaliser son gage.

Assurance :

Chaque membre du CHC doit être assuré contre les accidents. Le CHC décline toute responsabilité pour les dommages subis par les membres.

Démission :

Nous attirons l'attention de chaque membre sur le fait qu'une démission du CHC n'est valable que dans la mesure où elle est faite par écrit, et ceci toujours pour la fin d'une saison. Les cotisations sont toujours dues pour toute la saison.

Important :

La signature d'un parent ou d'un répondant est requise pour les participants mineurs. Tout changement ultérieur dans les rubriques remplies ci-dessus doit être signalé au président ou à la secrétaire de la section escrime.

IBAN pour effectuer un virement bancaire : CH96 0900 0000 1202 1197 3 (en faveur de CHC Escrime).

Genève, le _____

Lu et approuvé

Signature : _____